

06 DEC. 2023

Mairie de **CHINON**

DIRECTION DE LA CULTURE,  
DES SPORTS ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE  
BP 10147  
37501 CHINON CEDEX

A l'attention des Présidentes  
et Présidents des associations  
de la ville de Chinon

**RÉFÉRENCES**

VM. /N.F.  
R.L.P. /V.G. / F.D.

**AFFAIRE SUIVIE PAR**

Nathalie FARINA pour les associations sportives  
Viviane GONY pour les associations culturelles  
Nadia ROBIN pour la vie associative

**OBJET**

Dossier de demande de subvention 2024

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Dans le cadre des demandes de subventions aux associations, vous pouvez déposer un dossier pour l'année 2024 en téléchargeant les deux formulaires (cerfa-demande de subvention et compte rendu financier de subvention) sur le site internet de la ville de Chinon dont voici le chemin : [www.ville-chinon.com](http://www.ville-chinon.com) – Ville de Chinon – Ville – Association – demande de subvention.

Vous pourrez le remettre au service des sports ou au service culturel ou au service vie associative au plus tard le lundi 5 février 2024. Passé ce délai, il ne sera pas pris en compte.

**Important** : pour valider votre demande, nous vous remercions de joindre une copie des liquidités inscrites sur les comptes d'épargne ou compte-courant de votre association, ainsi qu'un RIB.

Afin d'examiner votre dossier, la Municipalité vous précise que votre demande de subvention devra systématiquement comporter :

- Le compte de résultat (dépenses et recettes d'exploitation). Il devra également faire apparaître la valorisation chiffrée (en euros) de mise à disposition de locaux par la Ville, ainsi que répondre à l'obligation légale de comptabiliser les heures de bénévolat.
- Un bilan (patrimoine et investissement réalisé).

Les dossiers seront étudiés par les membres de la commission des Sports ou Culture ou Vie Associative puis par la commission des finances dans le cadre de la préparation budgétaire 2024.

Les demandes de subvention seront ensuite présentées et approuvées en Conseil Municipal. Un courrier de notification de la décision vous sera envoyé courant mai 2024.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, nos cordiales salutations.

Jean-Luc DUCHESNE  
Maire-Adjoint aux associations et à la Culture



Jean-François DAUDIN  
Pour Le Maire,  
Conseiller délégué aux sports